



Délibération n°191220_20

Séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2019

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 30
Nombre de membres en exercice : 30
Membres présents : 20
Membres représentés : 6
Quorum : 15
Majorité requise pour le vote : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre 2019

Vu les statuts de l'UTBM ;
Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte rendu du 4 octobre 2019

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre 2019, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 2
Votants : 24
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 22
Pour : 21
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

par déléguation,
le Directeur Général des Services, Fait à Sevenans,


Le Directeur
Ghislain MONTAVON
Philippe Zilliox

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2019

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<ol style="list-style-type: none"> 1. BAZZARO Florence 2. BERTRAND Gilles 3. CHAPUT Jean-Michel 4. DORVIDAL Robert 5. EL KEDIM Omar 6. EL MOUDNI Abdellah 7. FRAPPART Christophe 8. GACHOT Vincent 9. GICQUEL Romuald 10. GUYON Jean-Luc 11. JAECK Jacques 12. KLEIN Didier 13. LAMBERT Yvan 14. LAMOTTE Olivier 15. LANGLADE Cécile 16. MARTINS Florian, <i>suppléant</i> PUGET M. 17. MIRABEL-GRAFF Corine 18. MOUSSEAU Isia, <i>suppléante</i> LAMOTHE L. 19. RAFIQ Kaoutar, <i>suppléante</i> JADAUD M. 20. TRICLOT Mathieu 	<ol style="list-style-type: none"> 1. BACHELARD Brigitte 2. CHAVEY Virginie 3. CLAVEQUIN Maude 4. CORTINOVIS François, <i>pouvoir à</i> GICQUEL R. 5. COURTIER Philippe, <i>pouvoir à</i> LAMBERT Y. 6. KAMITÉ Julien, <i>suppléant</i> AOHOUI R. 7. KOEBERLÉ Éric 8. LOUNES Mustapha, <i>pouvoir à</i> KLEIN D. 9. PLANCHE Marie-Pierre, <i>pouvoir à</i> BAZZARO F. 10. VIELLARD Emmanuel, <i>pouvoir à</i> JAECK J.

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
COOPER Heather PICARD Fabienne	DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre DESCAMPS Philippe HILAIRE Vincent BOUQUAIN David LAMARD Pierre

Membre de droit
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon , représenté par Julien MARLOT

Représentent l'administration de l'UTBM
MONTAVON Ghislain, directeur ZILLIOX Philippe, directeur général des services MOREL-MIROT Fanny, agent comptable

Le quorum étant atteint, M. Lambert ouvre la séance à 9h02.

1. Approbation des comptes-rendus des séances du 17 mai et du 28 juin 2019

Sans commentaires de la part des administrateurs, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Vie de l'établissement

2.1 Rentrée universitaire 2019 – 2020

Les chiffres de la rentrée universitaire sont présentés par Mme Picard. On y distingue 99 étudiants inscrits en master, et 2 450 étudiants inscrits en formations d'ingénieur, dont 24 % en tronc commun, 65 % en cycle ingénieur FISE et 11 % en FISA. Certains points de détails sont apportés, notamment sur les origines de dernier diplôme obtenu des primo-entrants, à savoir que cette année 100 % des TC01 sont issus du baccalauréat, avec une majorité de mention Bien et Très bien à l'examen à l'instar des étudiants entrants en FISE et FISA. En ce qui concerne les masters, 28 % des étudiants inscrits ont un diplôme dernièrement obtenu à l'UTBM.

Au niveau de la distribution par genre des nouveaux arrivants, on constate un nombre plus important d'hommes que de femmes.

2.2 Actualités UTBM

- 27 et 28 août : séminaire annuel des Universités de technologie sur le campus de Sevenans de l'UTBM ;
- Rentrée 2019 avec 1 000 étudiants entrants dont 11 mineurs, 6 ayant moins de 16 ans au 1^{er} septembre ;
- 5 septembre : journée des associations ;
- 9 septembre : 10 000 abonnés sur la page Facebook de l'UTBM avec une 6^{ème} place au classement général des écoles d'ingénieurs les plus influentes sur les réseaux sociaux ;
- 13 septembre : transformation d'un territoire industriel, l'UTBM étant impliquée dans plusieurs actions telles que le CRUNCH Festival prévu pour 2021 ou encore le CRUNCH Building prévu pour 2024 ;
- 16 septembre : rentrée de la formation Espera SBARRO avec 24 élèves ;
- 19 septembre : Afterwok « Comment mieux intégrer le facteur humain dans la conception des nouveaux systèmes de travail » ;
- 11 octobre : Afterwork à l'Assemblée nationale à Paris avec des Alumni de l'UTBM ;
- 23 et 24 septembre : coopération transfrontalière avec la Communauté du savoir et Interreg France-Suisse ;
- 26 septembre : conférence « APOLLO 11 » ;
- 24 au 27 septembre : salon EAIE 2019 à Helsinki en Finlande ;
- 26 septembre : congrès UTBM avec tous les membres élus des instances et comité de l'UTBM pour effectuer un point sur le plan d'action Isite-BFC ;
- 3 octobre : la fondation INNOVENT-E clôture le tour de France de l'innovation dans les territoires d'industrie ;
- 11 octobre : journée banalisée « Recherche » ;
- 12 et 13 octobre : Fête de la Science en Bourgogne Franche-Comté ;
- 14 novembre : 35^{ème} Congrès industriel de l'UTBM organisé par l'AE avec DOCEO ;
- 14 et 15 novembre : congrès à l'UTBM avec Jean-Pierre CHEVENEMENT ;
- 16 novembre : Remise des Diplômes avec 732 diplômés ;
- 22 novembre : COPIL UTSEUS à Shanghai ;
- 4 décembre : journée banalisée « Internationale » ;
- Printemps 2020 : le CRUNCH Time 2020 sera transfrontalier avec la Suisse et l'HE-ARC.

2.3 Modification des statuts de la Fondation UTBM

M. Montavon précise qu'il s'agit de procéder à un complément aux statuts de la fondation UTBM par le biais de l'ajout de l'article 9. Le but est de prévoir, au travers des statuts de la Fondation, la structuration de sections locales et à l'étranger et de collecter un certain nombre de fonds, qui seraient fléchés sur la Fondation de l'établissement et utilisés pour des bourses à la mobilité, pour un soutien à l'entrepreneuriat ou à des étudiants en difficultés financières. Le conseil de gestion de la Fondation, réuni le 1^{er} octobre, a formulé un avis favorable à l'unanimité. Concernant la section localisée en Ile de France, la volonté était de trouver un lieu peu habituel et le choix a été porté

sur l'Assemblée Nationale, où seulement 100 places sont disponibles et l'UTBM se voit déjà dans l'obligation de refuser un certain nombre de places, ce qui est représentatif de la dynamique du projet.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la modification des statuts de la Fondation de l'UTBM.

2.4 Renouvellement des représentants de l'établissement au conseil de gestion de la Fondation UTBM

M. Montavon indique qu'il s'agit ici de renouveler les mandats des représentants de l'UTBM au conseil de gestion de la Fondation. L'objectif était de diversifier les représentations : administratif, technique et enseignants. Sont proposées les personnes suivantes :

-  Hugues Baume (*suppléant : Sébastien Roth*)
-  Marie-Noëlle Iste (*suppléant : François Jouffroy*)
-  Katy Cabaret (*suppléant : Franck Gechter*)
-  Nicolas Gaud (*suppléant : Olivier Lamotte*)

Le renouvellement des représentants de l'établissement au conseil de gestion de la Fondation UTBM est approuvé par les administrateurs à 24 voix pour et 1 abstention.

2.5 Modalités de validation de l'expérience à l'international pour les FISE et FISA

M. Montavon spécifie que ce point est abordé comme un point d'information et sera présenté à deux voix par Mme Picard et Mme Cooper.

Mme Cooper revient sur les expériences à l'international constatées des étudiants en FISE par rapport aux 100 % exigés. Depuis 2016 une évolution est constatée même s'il est compliqué pour les FISA de partir en stage de fin d'études à l'étranger. Cette difficulté est un frein à la mobilité des étudiants, néanmoins le nombre de semestres des étudiants en GX05 à l'étranger est en progression comme les montants des bourses Erasmus attribuées.

Mme Picard présente les actions génériques en cours pour les étudiants en fin de cursus afin qu'il puisse y avoir une reconnaissance du stage long de fin d'études à l'étranger. Des ateliers ont été mis en place pour sensibiliser sur le semestre à l'étranger afin de valider cette condition de diplomation. Il est également proposé d'expliquer aux étudiants qu'ils peuvent faire reconnaître leur stage de fin d'études ST50 à l'étranger mais également, sous certaines conditions, lorsqu'ils le font en France et assument des missions à l'international. Des réunions d'information ont été organisées sur les 3 campus de l'UTBM afin de rappeler quelques règles et principes.

Le cas particulier des apprentis a été évoqué, notamment en lien avec les recommandations de la CTI, à savoir une reconnaissance du semestre d'étude à l'étranger réalisé en cycle préparatoire de l'une des trois UT, la reconnaissance des périodes d'activités salariées post-baccalauréat ou des périodes de stages effectuées à l'international par l'apprenti avant son admission à l'UTBM.

Plusieurs points sont à étudier, notamment, dans un portfolio évalué par un jury, la preuve de la capacité d'un étudiant à intégrer la diversité culturelle dans le cadre d'une activité professionnelle (pendant la période en entreprise), à maîtriser une ou plusieurs langues étrangères dans un contexte professionnel, à communiquer efficacement en contexte international ou encore à travailler dans des équipes projets interculturelles.

Mme Mousseau demande si les modalités présentées seront appliquées au règlement des études et si les étudiants qui sont déjà en FISA ou qui ont été admis cette année sont concernés par ces évolutions.

Mme Picard précise que ces modalités leur seront appliquées.

Mme Mousseau est satisfaite des actions qui ont été mises en œuvre par l'établissement suite aux remarques formulées lors du dernier conseil d'administration.

Mme Mirabel-Graff remercie les différents acteurs qui ont travaillé sur ce sujet mais évoque le cas des étudiants en FISA qui peuvent être bloqués lors de leur stage à l'international par des entreprises en raison de problèmes de concurrence. Elle estime que la note présentée permet d'informer mais ne permet pas d'accompagner les étudiants et les PME.

M. Montavon répond que l'accompagnement des entreprises se met en place au fur et à mesure car il reste encore des connaissances à approfondir, notamment en lien avec l'élaboration de nouveaux contrats de travail.

2.9 Capacités d'accueil en Tronc Commun sur la plateforme Parcoursup

M. Montavon explique la nécessité d'ajouter ce point à l'ordre du jour. En effet, il est essentiel pour l'établissement d'approuver des capacités d'accueil des étudiants en Tronc commun sur la plateforme Parcoursup, car la configuration de la plateforme doit s'effectuer courant décembre pour une ouverture des inscriptions mi-janvier.

En termes de projection sur les capacités d'accueil pour le recrutement de l'année prochaine, il est proposé de conserver les mêmes que l'année précédente, à savoir 300 places ouvertes dans le cycle de formation tronc commun, dont 10 places réservées à des étudiants en provenance de baccalauréats type STI2D.

M. Montavon rappelle qu'au long des années, il est procédé à un rééquilibrage afin d'avoir autant d'étudiants diplômés ingénieurs ayant suivi un cycle de formation en 5 ans, donc issus du tronc commun que d'étudiants diplômés en 3 ans et ce pour répondre à une demande de la CTI. Sur 600 diplômés, l'objectif est donc d'avoir environ 300 diplômés avec une formation d'ingénieur en 5 ans et 300 en 3 ans.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les capacités d'accueil en Tronc Commun sur la plateforme Parcoursup.

2.6 Nomination du directeur fonctionnel en charge des relations avec les entreprises

M. Montavon précise que suite à la démission de M. Grunder du Pôle Energie & Informatique, il a été proposé de le remplacer par interim par M. Bouquain. Le cumul des mandats n'étant pas autorisé, M. Bouquain s'est vu dans l'obligation de démissionner de son poste de directeur des relations aux entreprises.

Il est donc proposé ce jour de valider la nomination de M. Damien Paire afin de remplacer M. Bouquain à cette direction fonctionnelle.

Les membres du conseil d'administrations approuvent à 22 voix pour et 3 abstentions la nomination de Damien Paire en tant que directeur fonctionnel en charge des relations avec les entreprises.

2.7 Nomination du responsable de la FISE « systèmes industriels »

M. Montavon indique que, dans le cadre de la formation d'ingénieur sous statut étudiant « systèmes industriels » et suite à la volonté de M. Gete de se décharger pour raison personnelle de la responsabilité de cette formation, il est proposé ce jour la nomination de M. Choulier en tant que responsable de la FISE « systèmes industriels » avec son équipe de responsables de filières (Marie-Ange Manier, Patrick Olivier, Pierre-Alain Weite et Sihao Deng). Il est porté à l'attention des administrateurs que le bureau de pôle a émis un avis favorable.

La nomination de M. Choulier en tant que responsable de la FISE « systèmes industriels » est approuvée à 21 voix pour et 4 abstentions.

2.8 Nomination du responsable de la FISE « énergie »

M. Montavon revient sur les échanges ayant eu lieu depuis le dernier Conseil d'administration, consécutivement notamment à l'inquiétude d'étudiants quant à cette nomination et sur l'évolution des maquettes pédagogiques. Il est proposé de nommer M. Djerdir tel que proposé par le bureau de pôle.

Mme Mirabel-Graff s'étonne, après tous les échanges en séance du Conseil d'administration, après les remontées des collègues et étudiants, que sous prétexte que le temps a passé, la nomination soit proposée au vote. Elle aurait souhaité qu'un retour soit effectué quant aux médiations qui ont eu lieu, notamment avec le directeur adjoint M. Lamard.

M. El Kedim, demande à Mme Mirabel-Graff de présenter aux membres du CA les éléments factuels concernant la mise en cause de l'élection du responsable « FISE Energie ».

M. Montavon indique que des médiations et de nombreuses rencontres ont eu lieu, le temps n'ayant bien évidemment pas été le seul facteur de décision pour proposer le vote. A son sens, il y a eu également des maladroites dans le traitement de cette affaire et il a été demandé qu'elles ne se reproduisent pas.

Mme Mirabel-Graff souhaite savoir si la présentation au vote de ce jour signifie que le directeur peut garantir que tout se passera dans des conditions optimales au sein de la FISE « énergie ».

M. Montavon répond que le principal levier dont il dispose est la garantie de la volonté des personnes.

Au vu des échanges et débats qui suivent, M. Lambert propose de surseoir au vote et souhaite disposer de l'ensemble des éléments qui ont été mentionnés afin de comprendre pleinement ce dossier. Il propose d'aborder ce sujet au mois de décembre s'il est mûr, ou non si cela n'est pas le cas, mais le directeur devra porter à la connaissance de tous les administrateurs l'ensemble des éléments, le jour du vote.

M. Gicquel souhaiterait que l'établissement aboutisse à une organisation et qu'on aboutisse à un vote lors de la prochaine séance.

3. Finances

3.1 Lettre de cadrage budgétaire 2020

M. Montavon présente les éléments méthodologiques qui ont été mis en œuvre pour l'élaboration de cette lettre de cadrage. En termes d'orientations générales, aucun élément remarquable n'est à noter pour le budget 2020, ce qui permet de dire que, dans l'ensemble, le budget initial 2020 serait à l'image du budget initial de l'année 2019.

La lettre de cadrage répond à l'objectif de disposer d'une vision globale des prévisions de recettes et de dépenses. Concernant les recettes, il s'agit principalement de la subvention pour charge de service public et de fonds propres comme les droits d'inscription ou la taxe d'apprentissage par exemple. Concernant les dépenses, il s'agit principalement de la masse salariale (25,4 M€ hors SAIC), en augmentation de 2,8 % par rapport à l'année 2018, consécutivement à l'effet des campagnes d'emplois 2019 et 2020 et autres dispositions.

M. Montavon souhaite mettre l'accent sur la charge du foncier et de l'entretien courant des bâtiments qui représente une provision importante (ménage 382 293 €, travaux 518 042 € et agencements 296 374 €). Concernant les charges de viabilisation, il n'est pas possible à l'heure actuelle de transmettre des chiffres exacts pour 2019 permettant d'effectuer une comparaison fiable. Cela dit, une augmentation est constatée malgré le fait que l'UTBM cherche à diminuer ses consommations de gaz et d'électricité. En effet, la diminution est plus faible que l'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité.

Dans sa globalité, la lettre de cadrage présente la même architecture budgétaire qu'en 2019 au niveau des structures opérationnelles, des pôles thématiques, des structures fonctionnelles, etc.

M. Montavon procède également à un *focus* sur les outils du pilotage économique et rappelle que depuis les RCE (Responsabilités et Compétence Elargies), l'UTBM s'est doté du contrôle interne comptable et contrôle interne budgétaire avec l'aide du Pôle d'Aide au Pilotage (PAP) qui a construit, sur 2018 et 2019, des tableaux de bord des dépenses et des recettes, notamment dans le but de pouvoir renforcer la lecture de la pluri-annualité des dépenses pour 2020.

M. Montavon précise que certains des éléments présentés ce jour seront amenés à évoluer en raison de la pré-notification de la subvention pour charge de service public (SCSP) reçue le 3 octobre 2019 de la part de la DGESIP. Elle fournit le plafond d'emploi à ne pas dépasser. En termes de masse salariale, la pré-notification est de 354,2 ETPT contre 357 ETPT pour le prévisionnel du budget initial 2020, ce qui signifie que la pré-notification SCSP est inférieure au prévisionnel du budget initial 2020 (écart de 379 130 €). Elle présente un montant supérieur pour les dépenses de fonctionnement. Cette pré-notification est susceptible d'avoir un impact sur la campagne emploi et pourrait amener à geler deux postes de la campagne emploi envisagée pour 2020.

La lettre de cadrage budgétaire est approuvée à 23 voix pour et 2 abstentions par les administrateurs.

3.2 Budget rectificatif 2019 n°1

M. Zilliox présente le budget rectificatif n°1 dont l'objectif est de constater l'exécution du budget initial au fil de l'année, que ce soit en recettes ou en dépense sur les trois volets de construction du budget (fonctionnement, investissement ou charge de personnel). Il est ensuite proposé d'opérer des ajustements sur cette base afin d'effectuer une projection des opérations pluriannuelles, des reports et *in fine*, esquisser la construction du budget initial N+1.

La méthode a été d'opérer une analyse de la consommation des crédits et les projections au 31 décembre sur la base d'un reporting des recettes et des dépenses et un reporting de la masse salariale au 31 août. Pour ce faire, il a fallu reprendre les tableaux obligatoires (20) comportant, pour les trois sociétés UTBM, SAIC et Fondation, les éléments du budget initial (tableaux des emplois, autorisation budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine, équilibres et opérations pour compte tiers, situations patrimoniales, plan de trésorerie ...).

Les principaux chiffres pouvant être présentés sont des crédits de fonctionnement rapportés de 304 579€ (- 4 %), des charges d'investissement réduites de 1 822 770 €, ou encore des recettes baissées de 1 049 325 € et un fond de roulement qui dépasserait les 12 764 035 €.

M. Zilliox évoque certaines difficultés, notamment sur le faible taux d'investissements dû à des impossibilités d'exécution en 2019, pour des raisons de délais d'exécution (échéances liées aux marchés publics) des opérations majeures à mener comme pour les travaux de l'Open Lab (750 000 €) au bâtiment B. Il est à noter également la fraction « bourses » de la subvention ERASMUS qui disparaît de la comptabilité de l'ordonnateur pour être gérée exclusivement en comptabilité générale au titre d'un compte pour tiers et les quelques projets importants qui ont été gérés, non pas sur la société UTBM, mais au final au SAIC.

Le budget rectificatif n°1 opéré à 3 mois de la fin de l'exercice comporte encore quelques zones d'incertitude, le choix opéré a donc été de respecter et de lisser la charge de travail de fin d'année. Cela a permis un net progrès en termes de fiabilité et traçabilité, tant en recettes qu'en dépenses. Il est également à souligner que le fonctionnement en « pôle » se révèle très efficace.

M. Marlot souligne l'importance du travail effectué par l'UTBM et précise que, s'il est vrai que d'ordinaire le budget rectificatif est élaboré en fin d'exercice, le fait de l'anticiper et de le produire à cette date peut être une source

d'amélioration importante pour l'établissement, l'UTBM ayant une qualité de pilotage qui peut lui permettre de faire de ce budget rectificatif une réussite.

M. Zilliox ajoute que si des écarts sont constatés lors du compte financier en lien avec le budget rectificatif, alors, pour l'année 2020, il sera opéré en fin d'année, comme habituellement.

M. El Kedim intervient et soulève les difficultés rencontrées sur le terrain liées à l'incitation à dépenser avant le mois de septembre alors que le semestre débute et qu'il n'y a plus de budget disponible pour terminer l'année.

M. Zilliox précise que ces contraintes concernent les dépenses d'investissements, notamment en lien avec les délais de passation des procédures de marché public.

Le budget rectificatif 2019 n°1 est approuvé par les administrateurs à 24 voix pour et 1 abstention.

4. Ressources Humaines

4.1 Bilan social 2018

Mme Collas présente le bilan social et les chiffres clés recensés. Ces données correspondent à une photographie au 31 décembre 2018. On y distingue une baisse significative des personnels contractuels en CDD, en raison principalement des contrats doctoraux et contrats de recherche qui sont transférés progressivement à la ComUE UBFC. La baisse des contrats en CDI s'explique par des départs en retraite et des démissions qui ne sont jamais remplacés en CDI dans un premier temps du moins au niveau des recrutements.

Au niveau de l'indicateur de répartition H/F, on distingue une part plus faible de femmes par rapport à la moyenne nationale. Au niveau des statistiques, il existe une proportion plus importante de femmes en situation contractuelle que d'hommes.

M. El Kedim fait remarquer que depuis 2014 le nombre d'enseignants-chercheurs diminue et celui des BIATSS augmente. En 2018, le pourcentage du personnel BIATSS est supérieur à celui des enseignants et enseignants-chercheurs. Au niveau national, les enseignants et les enseignants-chercheurs représentent 55,7 %.

Pour ce qui est de la proportion de BIATSS et d'enseignants-chercheurs, la baisse s'explique encore une fois au niveau des doctorants dont les contrats sont transférés à la ComUE UBFC. On distingue en revanche une augmentation des enseignants-chercheurs, notamment des PU.

Les chiffres annoncés sur les ATER ne sont pas forcément significatifs de la réalité car ils peuvent être embauchés sur des contrats d'enseignant-chercheur, ce qui signifie que, dans la globalité, il y a seulement - 0,3 % d'ETPT enseignant-chercheur en moins. Au niveau de la filière AENES des BIATSS, on distingue une baisse des personnels titulaires et contractuels, de -0,5% ETPT sur l'année.

Il est toujours mis en avant une faible proportion de femme par corps, enseignants-chercheurs et BIATSS, excepté chez les personnels administratifs contractuels où la proportion de femme est la plus importante.

Des photographies au 31 décembre 2018 sont présentées par pôle (pôle Industrie 4.0 avec 65,1 EC et 15 ETP BIATSS – pôle Mobilité et transport du futur avec 23 EC et 10 ETP BIATSS – pôle Energie et informatique avec 46,36 ETP et 10 ETP BIATSS – pôle Humanités avec 36,4 ETP Enseignants et 1 ETP BIATSS).

Mme Collas termine sa présentation en reprenant quelques éléments concernant les conditions de travail, à savoir que le nombre de jours d'arrêts maladie pris en 2018 sont inférieurs à la moyenne nationale. La proportion pour les BIATSS est supérieure à celle des enseignants-chercheurs. Une explication peut résider dans le fait que les enseignants-chercheurs ne transmettent pas forcément leurs arrêts maladies.

Le bilan social 2018 est approuvé à l'unanimité.

4.2 Campagne d'emploi 2020

M. Montavon rappelle, comme évoqué lors de la présentation précédente de la lettre de cadrage budgétaire, le gel éventuel de deux postes en raison des prévisions budgétaires accordées par l'Etat reçues la veille.

Il était initialement envisagé 4 postes en BIATSS et 7 pour le corps d'enseignants-chercheurs, dont certains concernent des remplacements pour départ en retraite. Le prévisionnel serait de geler le moins de poste possible, probablement de l'ordre de 2 postes. Un éclairage sera apporté à la prochaine séance. Le processus sera enclenché après la présentation du budget au Conseil d'administration en décembre prochain.

Mme Bazzaro s'interroge sur les deux postes vacants dont le recrutement a été infructueux lors de la campagne de recrutement en 2019, ce qui a mis en difficulté les formations et les équipes de recherche concernées. Elle se questionne donc sur les difficultés rencontrées, en lien notamment avec la publicité faite autour de cette campagne, sachant qu'au niveau national les offres sont moins nombreuses que les demandes.

M. Montavon explique qu'il s'agit de deux situations différentes, l'une où beaucoup de dossiers de candidature ont été reçus, l'autre avec des très bons dossiers mais des candidats déjà positionnés sur d'autres postes au niveau national. Les comités de sélection ont estimé que les dossiers des candidats restants n'étaient pas d'une qualité suffisante et ont déclaré infructueux les concours.

La campagne emploi 2020 est approuvée à 23 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

4.3 Dispositif RIFSEEP pour la filière Bibliothèque

Le déploiement du dispositif à la filière bibliothèque (BIB) fait suite au déploiement aux filières AENES et ITRF, et suite aux travaux d'un groupe de travail issu du Comité technique, élargi notamment pour permettre la représentation des 3 catégories hiérarchiques de la filière BIB.

Mme Collas rappelle le cadrage national, notamment le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 qui définit l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), fondée sur les fonctions de l'agent, et le complément indemnitaire annuel (CIA), fondée sur l'engagement professionnel de l'agent.

Il a été proposé de conserver la grille de cotation des postes appliquée aux filières AENES et ITRF. Au niveau du classement des fonctions dans les groupes de fonction, le choix proposé est d'appliquer les pourcentages cibles, dans un principe d'harmonisation avec les autres filières. Au niveau des montants, la proposition est l'harmonisation avec les autres filières.

En cas d'avancement de grade, la proposition initiale au CT fut également l'harmonisation entre les filières (versement d'une prime unique de 150 € lors du CIA), mais qui a retenu un avis défavorable unanime lors du Comité technique du 11 juin.

Une autre proposition a donc été faite de lisser les 150 € en IFSE à verser mensuellement sur la durée moyenne d'un agent de la filière BIB dans un grade avant promotion au grade supérieur à l'UTBM (9 ans), ce qui correspond à une prime mensuelle de 1 ou 2€ suivant le grade. Cette nouvelle proposition a reçu 2 avis favorables et 3 abstentions lors du CT du 2 juillet dernier.

Le calendrier de déploiement serait la cotation des postes par les responsables courant octobre, le classement dans les groupes de fonction et la notification aux agents en novembre pour mise en œuvre sur la fiche de paie de décembre, avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2018.

M. Lambert réagit avec beaucoup d'étonnement devant cette proposition : il est très surpris du choix effectué par la représentation syndicale qui, de son point de vue, ne va pas dans le sens des intéressés.

Mme Mirabel-Graff demande des précisions sur les éventuelles contraintes réglementaires liées à cette décision. M. Montavon indique que les divers établissements en France ont opté pour l'un ou l'autre des dispositifs et que la circulaire laisse une marge d'interprétation.

M. Zilliox précise qu'il ne s'agit ici que d'un avis porté par les membres du Comité technique et que la décision revient aux administrateurs.

Le dispositif RIFSEEP pour la filière Bibliothèque est rejeté à 21 voix contre et 3 abstentions.

Suite au vote des administrateurs, le Conseil d'administration fait le choix d'adresser au CT son avis : les membres du Conseil d'administration estiment que le dispositif ne semble pas adéquat, ils étaient plus enclins à proposer les mêmes dispositions que pour le corps AENES et ITRF. Si le régime indemnitaire est, dans tous les cas, approuvés par les administrateurs de l'établissement qui sont pleinement souverains, ceux-ci souhaitent que le CT puisse de nouveau examiner le dossier.

4.4 Complément Indemnitaires BIATSS

M. Montavon présente la proposition de répartition de l'enveloppe avec un montant global de 72 000€. La proposition initiale soumise à l'avis du CT était de :

- 25 % de cette somme pour la reconnaissance de l'exercice de certaines missions et la compensation d'astreintes spécifiques ;
- 50 % de cette somme, soit 200 € brut par ETP, allouée à l'ensemble des personnels BIATSS ;
- 25 % réservé au directeur, sur proposition des responsables de service, qui identifient les personnels ayant contribué de manière exceptionnelle au collectif et au bon fonctionnement de l'UTBM au cours de l'année écoulée.

Lors du CT du 19 septembre, après suspension de séance à la demande des délégués, il a été proposé de réserver 25 % de cette somme (72 000 €) pour la reconnaissance d'astreintes spécifiques, de diminuer l'enveloppe réservée au directeur de moitié (soit 12,5 %) et d'augmenter à 250 € bruts par équivalent temps plein l'allocation à l'ensemble des personnels BIATSS.

M. Montavon a accepté cette proposition pour ne pas pénaliser les personnels techniques et administratifs, puisque sans décision ou avec une décision négative à l'unanimité, il n'aurait pas été possible de verser le CIA aux agents en fin d'année ou alors de le faire mais avec des contraintes fortes pour de nombreux services.

Mme Bazzaro pense qu'il faudrait indiquer au CT que la notion de prime implique une forme de reconnaissance de l'implication des agents dans l'établissement et du service rendu et que l'homogénéisation des primes entre l'ensemble des personnels n'est pas une décision pertinente.

Il faut, selon elle, que la direction ou les équipes de direction puissent reconnaître les différents niveaux d'implication des personnels, même si cela demande une surveillance et un accompagnement pour que cela ne soit pas discriminatoire. Donner la même prime à tous, sachant qu'il y a des différences d'implication très importantes au sein de l'établissement soulève des questions.

Le complément indemnitaire BIATSS est approuvé à 21 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

5. Partenariat

5.1 Projet FEDER « Marionnettes, Manipulations et Numériques »

M. Montavon présente ce projet qui s'articule autour de la création d'un événement itinérant complet centré sur la marionnette. Une exposition riche et interactive, des conférences, des visites guidées interactives, des ateliers et un spectacle permettront aux visiteurs de comprendre tous les enjeux de la marionnette, de l'esquisse du projet jusqu'à sa réalisation finale sur scène. L'UTBM Innovation CRUNCH Lab réalisera un outil de médiation axé sur « la marionnette numérique ». Ce dispositif technologique permettra aux visiteurs de contrôler une marionnette avec son corps, simplement en lui faisant reproduire des gestes simples.

Le projet FEDER « Marionnettes, Manipulations et Numériques » est approuvé à 22 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

5.2 Projet FEADER « GO-MEAT »

M. Montavon rappelle que l'UTBM, au travers de l'Innovation CRUNCH Time et de l'Innovation CRUNCH Lab, collabore depuis 2018 avec la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire dans le cadre du projet « Boucles connectées de vaches ». Dans la même démarche que ce projet, qui vise à exploiter des technologies issues de l'Internet des Objets dans le monde de l'élevage bovin, le projet GO-MEAT (initié lors de l'UTBM Innovation CRUNCH Time) ambitionne d'identifier, proposer et accompagner le développement d'innovations technologiques et/ou numériques adaptées aux besoins et enjeux des éleveurs bovins du bassin charolais de la région Bourgogne Franche - Comté.

Le projet FEADER « GO-MEAT » est approuvé à 18 voix pour et 7 abstentions.

5.3 Convention « Communauté du savoir »

Point d'information reporté par le président faute de temps sur la fin de cette séance.

5.4 Approbation des conventions signées depuis le 28 juin 2019

Point reporté par le président faute de temps sur la fin de cette séance, les conventions étant rendues exécutoires par la signature du directeur de l'établissement.

M. Lambert remercie l'assemblée et clôture la séance à 13h12.